



Demande régularisation mineur 17ans algerien,entré à l'âge de 12

Par **donia**, le **08/04/2015** à **09:05**

Bonjour,

La préfecture refuse de délivrer une carte de séjour à un mineur algérien de 17 ans, car il est arrivé en France à l'âge de 12 ans. Il lui demande t'attendre sa majorité .

Ces parents ont obtenu une carte de séjour il y a 1 mois, son frère de 21 ans et sa sœur de 12 ont rdv dans 1 mois à la préfecture car leurs cartes sont prêtes.

Cela fait 5 ans qu'ils sont sur le territoire français .

Existe t-il un document pour régulariser la situation de ce jeune mineur de 17 ans en attendant sa majorité qui est dans 1 an ?

En vous remerciant par avance.

Cordialement,